

## FICHE D'INSCRIPTION

### Formation Maître.sse de Maison – Marseille

#### Demandeur d'emploi

##### CALENDRIER DE FORMATION

Début de formation	SEPTEMBRE 2025
Fin des inscriptions	16 MAI 2025
Bilan de positionnement (obligatoire)	En fonction de la réception des dossiers complets

##### VOS COORDONNEES

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Code Postal : .....

Adresse personnelle : .....

Complément d'adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Mail .....

##### NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus : .....

.....

Certificat EPI :

Non  Oui (*joindre copie*) Date d'obtention : .....

Certificat SST :

Non  Oui (*joindre copie*) Date d'obtention : .....

Certificat HACCP :

Non  Oui (*joindre copie*) Date d'obtention : .....

## MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

### Demandeur d'emploi

Identifiant Pole Emploi : .....

Agence : ..... Conseiller : .....

Prise en charge de la formation :       AIF       CPF       AUTRE : .....

Années totales d'expérience en lien avec la certification visée \* : .....

*\*Si vous n'avez pas d'expérience dans le poste visé, un stage d'immersion est obligatoire avant l'entrée en formation (merci de vous rapprocher de votre Conseiller France Travail).*

### Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de la formation :

IRTS PACA CORSE  
Site des Flamants  
10, avenue Alexandre Ansaldi  
13014 Marseille

Nombre d'heures de formation prévisionnelles : 245 heures

Horaires : Les journées de formation sont de 7 heures : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coût total de la formation : 3 430 € + 80€ Bilan de positionnement

### **LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR** par mail à maria-delpozo@irts-pacacorse.com

- CV et LETTRE DE MOTIVATION

- Règlement des 80€ des frais de positionnement par chèque à l'ordre de l'IRTS PACA et CORSE ou par virement sur demande.

- Copie des diplômes ouvrant droit aux dispenses (CF tableau récapitulatif ci-après)

- Période de stage de 35h d'immersion obligatoire : Attestation à fournir avant l'entrée en formation

Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social.

**TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES**

	Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social		
	<b>Bloc 1</b> Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable	<b>Bloc 2</b> Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante	<b>Bloc 3</b> Participer à l'équipe pluri-professionnelle
<b>Passerelles avec les qualifications SN et MM</b>			
Qualification professionnelle de <b>Surveillant.e de Nuit Qualifié.e</b> (Obtenue après le 01-01-15) ou <b>CQP Surveillant.e de Nuit</b>		X	X
Qualification professionnelle de <b>Maître.sse de maison</b> (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de <b>Maître.sse de maison</b> (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
<b>Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3</b>			
<b>DEAES</b> - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre <b>SVN</b> – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre <b>ADVD</b> - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel <b>ADVF</b> - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel <b>ASMS</b> - Agent de service médico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>CAP ATMFC</b> - Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>Mention complémentaire Aide à domicile</b>	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
<b>CAPA</b> - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
<b>Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4</b>			
<b>DEAS</b> – Diplôme d'Etat Aide Soignant			X
<b>DEAP</b> – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
<b>DETISF</b> - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
<b>DEME</b> – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
<b>Bac pro ASPP</b> - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
<b>Bac pro SAPAT</b> – Services aux personnes et aux territoires		X	X

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une équivalence avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demande l'examen à la CPNE-FP en passant par le mail ci-dessous [Support.Certifications@opco-sante.fr](mailto:Support.Certifications@opco-sante.fr).

Titre de Maître de maison en secteur social et médico-social– Règlement général de certification - Selon le référentiel du 6 juillet 2022